

La Révolution Tunisienne et ses Effets sur le Système Bancaire Tunisien

Hassen Chtourou et Sami Hammami

Unité de Recherche en Economie du Développement (URED)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Sfax, Tunisie

hassenchtourou@yahoo.fr

sami_hammami2005@yahoo.fr

Abstract— La solidité et la stabilité du système bancaire constituent une préoccupation mondiale et retiennent de plus en plus l'attention des régulateurs nationaux et des institutions internationales. L'objectif de ce papier est de présenter les effets de la Révolution Tunisienne en 2011 sur le système bancaire tunisien. Dans ce papier, on présente le système bancaire et ses perturbations et on examine l'évolution du système bancaire après la révolution. Dans la partie empirique, on calcule la probabilité et la densité des dépôts à terme avant et après la révolution.

Keywords— La Révolution Tunisienne, le système bancaire tunisien, crise bancaire.

I. INTRODUCTION

Le système bancaire d'une économie est un élément majeur de la stratégie de développement économique. Il fonctionne avec l'aide des organes de réglementation et de contrôle et intervient au processus de circulation de la monnaie. La solidité du système bancaire s'apprécie à travers le respect des normes prudentielles pour éviter les crises bancaires qui résultent le plus souvent d'une détérioration des données économiques fondamentales.

Il y a plusieurs motivations pour cette étude. Premièrement, on présente le système bancaire et ses perturbations. Deuxièmement, on examine les effets de la Révolution Tunisienne sur le système bancaire tunisien. Finalement, on développe une partie empirique pour expliquer la volatilité des dépôts à terme avant et après la révolution. Dans ce papier, on utilise la probabilité et la densité des dépôts à terme pour analyser son efficacité et sa sévérité en 2010 et 2011.

Ce papier est organisé comme suite : la première partie présente le système bancaire et ses perturbations suivie par une présentation des effets de la Révolution Tunisienne sur le système bancaire tunisien dans la deuxième partie. La partie suivante discute la partie empirique et résume les résultats et la dernière partie présente la conclusion.

II. SYSTEME BANCAIRE : CRISE ET POLITIQUE D'INTERVENTION

Le système bancaire est le poumon de l'activité économique et la courroie de transmission de la politique monétaire. Il met en danger la confiance des agents

économiques, perturbe leurs comportements et peut avoir des conséquences très lourdes sur l'économie. Mervyn Lewis (1992) assimile la banque à un producteur des services. Il s'agit, soit des services d'information, soit des services de liquidité.

Les banques font des prêts aux ménages et participent dans le financement des entreprises ce qui est fondamental dans une politique monétaire. Elles ne financent que les projets qu'elles jugent rentables mais la confiance dans leur jugement varie et peuvent justifier des stratégies différentes. Diamond et Dybvig (1983) considèrent que les banques ont aptitude de protéger un ensemble d'agents contre le risque de dépréciation de leurs actifs financiers qui peuvent être convertis en fonction de leurs préférences de consommation.

Les banques examinent les attentes des entreprises productives et financières ainsi que leur structure financière. Selon Scannavino (1994), les contrats optimaux sont ceux qui minimisent les coûts anticipés de monitoring et incitent les firmes à informer les banques sur les rendements de leurs investissements. Mais selon Casson (1982), les firmes qui fouissent des informations aux banques sur leurs projets d'investissement courent cependant le risque que ces informations soient dévoilées.

La préférence pour la liquidité des banques implique un arbitrage de portefeuille considéré comme optimal entre les prêts, les obligations et les actions pour éviter les crises tout en permettant le plus possible de produit net bancaire (PNB). La répartition du financement entre les flux de valeurs mobilières et des prêts devrait prendre en compte de la structure du bilan car les banques cherchent à maximiser leur revenu net. Pour réaliser un profit, elles financent l'économie et acceptent de devenir moins liquides, donc elles peuvent espérer d'énormes profits que par baisser leurs préférence pour la liquidité (accorder des crédits à long terme comme celles du subprimes).

Les primes de risque ne sont pas constantes parce qu'elles sont le fruit de la préférence pour la liquidité des banques : elles couvrent le risque du prêteur. Cinq attentes influencent fortement les primes de risque: les anticipations sur la productivité, l'évolution économique du pays, l'inflation attendue, le niveau de future des taux à court terme d'intérêt des marchés financiers et l'évolution immobilisations des prix et des taux à long terme actuelle.

Une crise bancaire est une situation dans laquelle les banques ont une situation financière très dégradée : elles doivent rembourser des créanciers, mais n'ont pas à leur disposition immédiate l'argent disponible pour le faire (en raison de placements devenus illiquides). Selon la Banque de France (2010), les banques sont au cœur du financement des économies et lorsque leur situation financière ne leur permet plus d'assurer cette mission, la distribution du crédit est compromise. Aussi, Stiglitz et Weiss (1981) soutiennent que l'imperfection sur le marché financier est tributaire aux incertitudes qui caractérisent les promesses de paiement. On peut définir la typologie des crises bancaires :

- Crise de liquidité : actif > passif. Dans ce cas, la banque centrale intervient.
- Crise de solvabilité : actif < passif. Dans ce cas la banque centrale n'intervient pas. Exemple de « Lehman Brothers » au Etats-Unis en 2008.

Pour éviter les crises de liquidité et de solvabilité, les banques gèrent leur incertitude en choisissant le type de financement selon un arbitrage entre le rendement et le risque. Elles incluent trois risques fondamentaux :

- Le risque de défaut : il correspond à la perception de la banque concernant l'échec de l'emprunteur pour rembourser la créance. Pour limiter la possibilité de risque de défaut, les banques peuvent exiger que les emprunteurs fournissent un ratio de la dette maximale (rendement à court terme sur l'investissement et / ou de biens).
- Le risque de liquidité : il concerne les placements financiers qui sont très difficiles à liquider (vendre) très rapidement. Donc, il ne s'agit pas d'éviter la transformation mais pouvoir évaluer en combien de temps et à quel prix la banque pourra honorer ses engagements.
- Le risque de marché : il correspond à des changements imprévus sur les différents marchés financiers (bourse, marché monétaire, marché des changes,...).

Toutes les crises bancaires sont différentes, mais elles partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Très généralement, elles font suite à une période de forte expansion du crédit et de forte hausse de la valeur des actifs boursiers et/ou immobiliers où l'augmentation de la valeur des actifs utilisés pour garantir les prêts permet de nouveaux prêts. Tout choc externe qui fragilise la valeur de ces actifs met en évidence la mauvaise qualité des prêts et la crise éclate. Les pertes réduisent les fonds propres des banques, les établissements les plus engagés deviennent insolubles et tant que des doutes subsistent sur l'ampleur et la répartition des pertes, les marchés deviennent totalement illiquides. Selon Marini (1992), les déposants ont des doutes sur la solvabilité des banques, ils font

recours aux retraits massifs et créent une situation de panique bancaire. Les recommandations pour les banques sont pour éviter les crises bancaires :

- Les restructurations bancaires

Les banques ont devenu plus attentives à l'évolution de leurs coûts opératoires. Elles ont été prises dans un mouvement global de libéralisation des activités financières pour accroître leur rentabilité. Les fusions et acquisitions ne sont plus exceptionnelles et constituent des instruments importants de la mise en œuvre des stratégies des grands groupes. Ces opérations ont conduit à l'apparition des méga-banques, capables de diversifier leurs produits et services financiers, à des prix plus bas et à destination d'une clientèle plus large et plus diversifiée. Le mouvement de restructuration est attribuable à un environnement économique qui oblige les établissements bancaires à s'adapter pour demeurer compétitifs. Donc, il faut être extrêmement attentif aux conditions économiques, financières et sociales du pays.

- Redéfinir les stratégies en termes d'emplois de leurs fonds propres et de métiers

Certaines banques vont devoir renoncer à tirer une part importante de leur PNB de leurs opérations pour leurs propres comptes. Elles doivent revenir à leur métier de base qui est le financement des agents économiques. Il ne faut pas arrêter les recherches, freiner les innovations financières et condamner la titrisation. Il faut en revanche les orienter vers la satisfaction des besoins de l'ensemble des clientèles à travers des multiples métiers classiques de la banque (intermédiation, financements spécialisés, gestion d'actifs...). Les fonds propres sont coûteux et les exigences en la matière vont sans doute augmenter. Il faut donc réfléchir aux meilleures stratégies possibles afin d'optimiser leur emploi. Certains métiers devront être privilégiés dans une approche plus maîtrisée du risque.

- Renforcer le contrôle interne

Les normes prudentielles de Bâle 2 et 3 accordent une grande importance au contrôle interne. Les établissements financiers doivent s'assurer qu'ils disposent des outils adéquats de contrôle du risque et les autorités de régulation doivent vérifier cette adéquation. Ces vérifications ne doivent pas se limiter aux procédures mais doivent être étendues aux outils informatiques et à leur insertion dans les processus de calcul des résultats. Aussi, il faut insister sur la capacité des banques à disposer de ces outils avant de se lancer sur des marchés ou de commercialiser ses produits. Il faut revaloriser la fonction de contrôle et ajouter une approche basée sur un jugement humain et sur l'expérience aux seuls résultats des modèles.

- Renforcer le contrôle externe

En complément du contrôle interne, le rôle des commissaires aux comptes et des auditeurs a été revu dans la loi de sécurité financière de plusieurs pays.

- Remettre en cause le mode de rémunération des activités de marché

Au-delà des mesures financières, il faut aussi que le soutien de la demande soit assuré par des modes classiques de distribution des revenus et non par un recours excessif au crédit. Il faut s'interroger sur les déséquilibres internationaux, qui peuvent fragiliser le système, et sur la transition d'une croissance économique avec excès d'endettement à un autre type de croissance plus durable avec de moindres rendements et un crédit maîtrisé. Pour assurer une croissance durable, il est essentiel de créer un état de droit renforçant la sécurité du système financier en garantissant le droit de propriété et le maintien de la concurrence. Aussi, on doit conserver la capacité d'innovation des institutions financières autant que celles-ci apportent de la valeur ajoutée et contrôlent efficacement ses produits.

III. LES EFFETS DE LA REVOLUTION TUNISIENNE SUR LE SYSTEME BANCAIRE TUNISIEN

Pour l'année 2011, la Révolution Tunisienne a ouvert au pays des perspectives prometteuses sur le plan du développement économique et social. L'instauration de la démocratie, de la liberté et de la bonne gouvernance permettront la libération des initiatives, l'incitation de l'investissement national et étranger et l'expansion de l'activité économique. Mais, de fortes pressions pèsent sur le rythme de l'activité économique et sur les équilibres financiers en relation avec les perturbations ayant entravé l'activité de production et d'exportation de biens et services dans des secteurs clés. Aussi, la croissance économique a connu une quasi-stagnation en 2011 qui se traduirait par une aggravation du chômage et des besoins accrus de ressources extérieures à mobiliser pour combler le déficit du budget de l'Etat et de la balance des paiements ce qui a généré des perturbations dans le secteur bancaire. Selon le BCT (2011), l'économie nationale a subi le contrecoup de l'instabilité politique, sécuritaire et sociale post-révolution et les retombées de la guerre en Libye.

L'activité des établissements de crédit a été marquée en 2011 par une forte décélération, en relation avec le ralentissement économique qu'a connu le pays. En effet, le total des actifs gérés par ces établissements a progressé de 8,2% contre 12,9% en 2010 et l'encours des dépôts s'est accru, d'une année à l'autre, de 4,9% seulement contre 12,7%.

L'environnement économique et social difficile ayant prévalu dans le pays, après la révolution, n'a pas empêché l'accès au crédit aussi bien des professionnels que des particuliers. Mais l'encours des crédits a atteint 48,7 milliards de dinars au terme de l'année 2011, enregistrant une progression de 12,9%.

Aussi, l'encours des créances professionnelles impayées et en contentieux a évolué de 3.928 MDT en 2010 à 4.771 MDT en 2011, en accroissement de 21,5% contre 7% un an

plus tôt. Cette accélération a concerné la majorité des secteurs d'activité, sous l'effet des événements découlant de la révolution. En effet, 16.850 entreprises ont vu leurs dettes impayées et en contentieux augmenté, au cours de l'année 2011, et 9.550 autres ont enregistré de nouveaux impayés.

Pour sa part, les dépôts de la clientèle ont connu une décélération de leur rythme de progression, imputable à la baisse enregistrée au niveau des dépôts à terme en relation avec le retournement de la conjoncture économique. La figure 1 montre une tendance de hausse des dépôts à vue et à terme malgré la diminution des dépôts à terme depuis 2011.

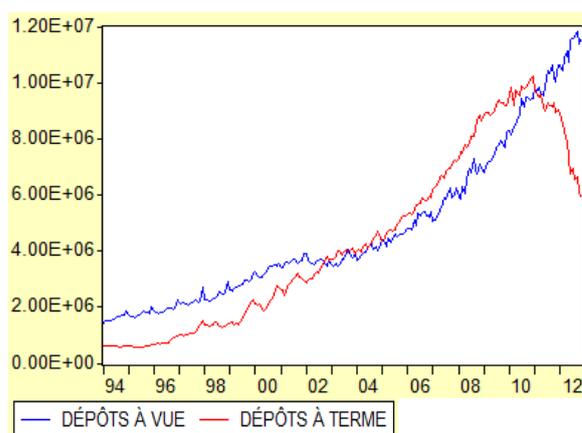


Fig. 1 Evolution des dépôts à vue et à terme

Les dépôts à vue ont progressé en 2011 de 10% ou 1.323 MDT. Cette augmentation provient principalement des dépôts des particuliers (44%), des dépôts des entreprises (31%) et des dépôts des institutionnels (16%). Quant aux dépôts d'épargne, ils se sont accrus de 10,3% ou 998 MDT dont 89,4% proviennent des comptes spéciaux d'épargne qui ont enregistré une augmentation de 892 MDT ou 11,1%.

Les emplois des banques ont enregistré en 2011 un accroissement de 13,9% ou 6.127 MDT dont 87% proviennent de l'activité de crédit. Cet effort de financement a été accompagné d'une concurrence plus vive sur les taux de sortie comme en témoigne la baisse des taux effectifs moyens de 71 points de base sur les crédits à moyen terme, 66 points de base sur les crédits à la consommation et les découverts et 48 points de base sur les crédits-habitat alors que le TMM a baissé en moyenne de 40 points de base en 2011.

Aussi, l'encours des bons du Trésor détenus dans le portefeuille des banques a augmenté de 23,3% ou 569 MDT, reflétant l'orientation des banques vers les emplois les moins risqués et leur souci de consolider leur matelas d'actifs éligibles aux refinancements de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Pour sa part, l'encours des emprunts nationaux s'est accru de 61 MDT ou 12,5%, en relation

avec les acquisitions des obligations de l'Etat tunisien émises sur le marché international par une banque de la place.

Le PNB a connu en 2011 une décélération, suite notamment à la faible progression de la marge d'intérêts malgré le rythme relativement soutenu de l'activité des banques. L'accroissement des charges opératoires à un rythme plus important que celui du PNB est imputable essentiellement à la masse salariale en raison de la pression sociale qu'a connue le pays durant l'année 2011, ce qui s'est traduit par une détérioration du coefficient d'exploitation de 3,3 points de pourcentage pour s'établir à 49,8%.

Compte tenu d'un contexte particulièrement difficile en 2011, l'évolution du marché boursier a été marquée par une baisse de l'indice TUNINDEX de 11% au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2011 suite à laquelle les autorités du marché ont décidé la suspension de la cotation. La figure 2 montre la diminution du TUNINDEX, l'indice des banques, l'indice des sociétés financières et l'indice des services financiers en 2011.

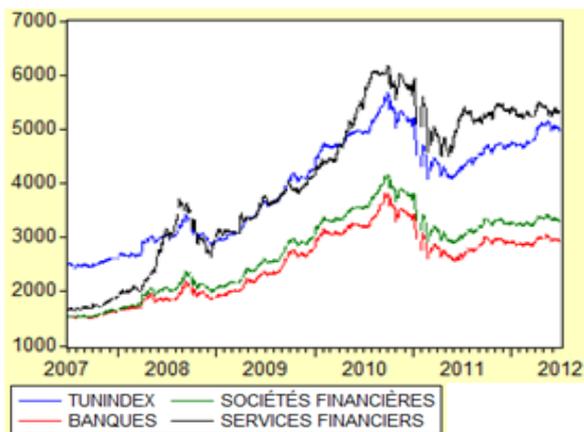


Fig. 2 Evolution du TUNINDEX, l'indice des banques, l'indice des sociétés financières et l'indice des services financiers

Ce sont les valeurs bancaires qui avaient lourdement pesé sur la tendance du marché boursier en 2011, l'indice des banques qui représente près de 51% de l'indice de référence a accusé une régression de 13,2% au titre de l'année 2011, soit la plus forte baisse après celle de l'indice des assurances (-13,4%).

La politique monétaire poursuivie par la BCT en 2011 a permis, d'une part, de fournir la liquidité nécessaire aux banques pour que ces dernières continuent à financer normalement l'activité économique et, d'autre part, de contenir les effets de la crise sur les entreprises tunisiennes, à travers l'allègement de leurs charges financières.

Une série de mesures conjoncturelles de soutien ont été prises en 2011 par la BCT pour les banques affectées par les retombées de la révolution afin de sortir de la situation

de manque de liquidité. La BCT a diminué le taux directeur de 4,5% à 3,5% ce qui a permis de baisser les coûts de financement bancaire selon la catégorie des concours jusqu'à 71 points de base et réduire la charge financière globale des entreprises et des ménages de plus de 265 MDT. La figure 3 montre la diminution de la liquidité structurelle et l'augmentation du volume global de refinancement en 2011 suite aux perturbations de la Révolution Tunisienne.

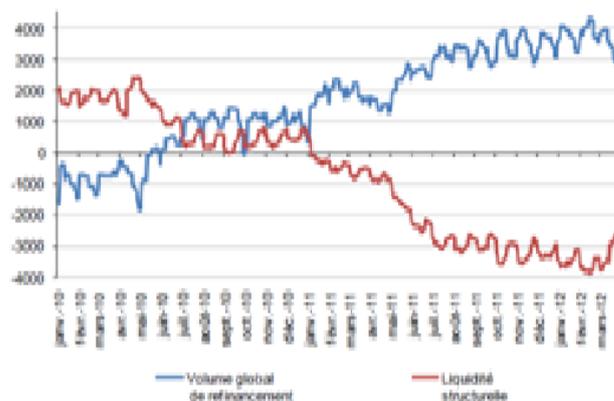


Fig. 3 Evolution de la liquidité structurelle et volume globale de refinancement

Aussi, la BCT a diminué le taux des réserves obligatoires de 12,5% à 2% pour les dépôts de durée inférieure à 3 mois et de 1,5% à 0% pour les dépôts de durée comprise entre 3 et 24 mois ce qui a permis de diminuer le compte courant ordinaire des banques tenus à la BCT.

En 2013, l'agence de notation « Moody's » a diminué la notation de la BCT de Baa3 à Ba1. La notation assignée à la BCT ne reflète pas une évaluation de sa situation financière et de son organisation, mais celle du risque souverain de la Tunisie dont principalement sa capacité à honorer ses engagements extérieurs. Aussi la notation de la BCT ne doit en aucun cas être supérieure à celle assignée au risque souverain de la Tunisie.

IV. PARTIE EMPIRIQUE

En février 2013, l'agence de notation « S&P » a entamé une action négative pour trois banques : Arab Tunisian Bank de BB à BB, Banque de l'Habitat de BB- à B+ et Banque Tuniso-Koweitienne de BB à BB-. En mars 2013, l'agence de notation « Moody's » a annoncé la dégradation des notes de cinq banques tunisiennes : Amen Bank de Ba2 à Ba3, Arab Tunisian Bank de Baa3 à Ba2, Banque de Tunisie de Ba1 à Ba2, Banque Internationale Arabe de Tunisie de Ba1 à Ba2 et Société Tunisienne de Banque de Ba2 à B1. Elle a expliqué cette baisse par la dégradation de l'environnement macroéconomique des banques qui affecte aussi bien la qualité de leurs actifs, leur rentabilité et leur capitalisation.

Ces résultats condamnent la stabilité du secteur bancaire tunisien après la révolution. Dans ce papier, on investigate l'évolution des dépôts à terme après la Révolution Tunisienne en 2011.

A. Méthodologie et description des données

Notre étude examine l'impact de la Révolution Tunisienne. Pour cela, on utilise les données des dépôts à terme du site officiel de la BCT et on établi une analyse de son efficacité et sa sévérité selon le seuil de confiance de 95%.

On calcul la probabilité et la fonction de densité des dépôts à terme en 2010 et 2011 avec la loi normal qui se présente comme suite :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{1}{2}\left(\frac{x-\mu}{\sigma}\right)^2}$$

Avec:

- Le paramètre x est la valeur des données;
- Le paramètre μ est le moyen de la distribution;
- Le paramètre σ est l'écart-type.

B. Analyse des données

On calcul des statistiques des données en 2010 et 2011. Puis, on calcul la probabilité des valeurs avec la loi normal et la valeur du seuil de confiance de 95%. Le tableau 1 montre le calcul du moyen, la médiane, le maximum, le minimum et l'écart-type. On remarque la diminution du minimum, maximum, moyen et l'écart-type en 2011 suite la diminution agressif des dépôts à terme.

TABLE I
 STATISTIQUES DES DONNÉES EN 2010 ET 2011 (EN DINARS)

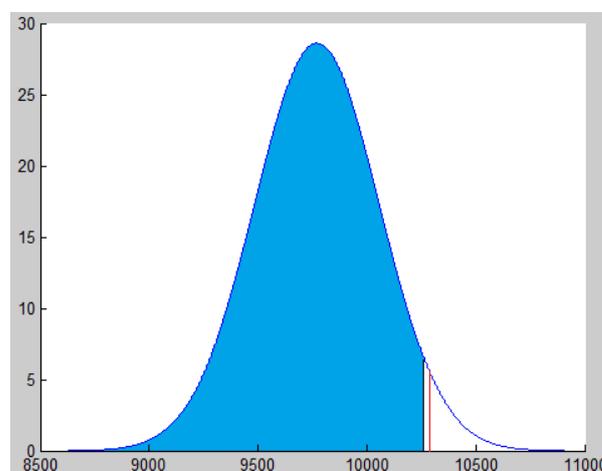
	2010	2011
Moyen	9771240	9279916
Médiane	9812072	9235598
Max	102339899	9706587
Min	91184345	8953337
Écart-type	285633.8	259119.1

Aussi, le tableau 2 montre le calcul de la probabilité des dépôts à terme en 2010 (94,95 au dessous de 95%) et en 2011 (16,02 au dessous de 95%).

TABLE III
 CALCUL DE LA PROBABILITÉ DES DÉPÔTS A TERME EN 2010 ET 2011

	2010	2011
Valeur à la fin de la période en dinars	10239899	9022458
Probabilité de la valeur avec la loi normale	0,949577288	0,160210995
La probabilité en pourcentage	94,95%	16,02%
Valeur du seuil de confiance de 95% en dinars	10241065.77	9706129.394

Dans cette partie empirique, on s'intéresse sur la densité des dépôts à terme des banques avant et après la Révolution Tunisienne. Dans la figure 4, on remarque que la densité des dépôts à terme a diminué en 2011 ce qui revient aux comportements des ménages de ne pas épargné et au risque ajouté de la révolution (queue de la densité) et on assiste à une diminution du pourcentage de sa sévérité (zone bleu) (de 94,95% à 16,02%). Aussi dans les deux années, les probabilités des dépôts à terme sont inférieures au seuil de confiance de 95% (ligne rouge) mais en 2010 été plus proche.



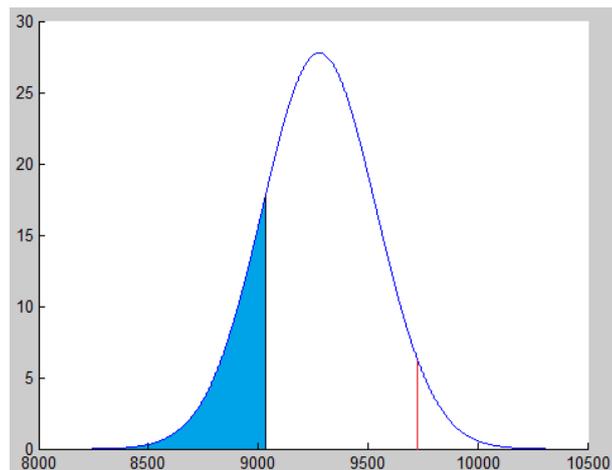


Fig. 4 La densité des dépôts à terme en 2010 et 2011

Les résultats de cette partie empirique est que la Révolution Tunisienne a générée plusieurs perturbations financières ce qui a affecté le comportement des agents financiers. La petite diminution de l'écart-type et la densité des dépôts à terme montrent que le risque de la révolution est faible mais le comportement des agents financiers de retirer leurs dépôts à terme revient à leurs crainte de perdre leur dépôts. Aussi, le système bancaire tunisien a resté fiable suite aux interventions monétaires et la politique expansionniste de la BCT.

Le but de ce travail est de montrer les effets de la Révolution Tunisienne sur le système bancaire tunisien. On remarque la diminution des dépôts à terme malgré l'augmentation des dépôts à vue, les certificats de dépôts et le crédit à l'économie.

L'organisation des insuffisances et la régulation financière sont essentielles pour le renforcement du système financier. Le système bancaire doit retrouver un

mode de fonctionnement régulé et un retour à ses fonctions d'origine. Rétablir la confiance dans le système exige de la part des autorités publiques ou de régulation la prise de mesures précises, claires et coordonnées au niveau international.

V. CONCLUSION

Dans ce papier, on présente le système bancaire et ses perturbations. Aussi, on explique les effets de la Révolution Tunisienne sur le système bancaire tunisien. Ce papier développe une partie empirique pour analyser la fragilité des dépôts à terme par le calcul de sa probabilité.

Il paraît nécessaire de redonner au système bancaire sa véritable vocation qui est le financement de l'économie réelle et d'adopter de nouvelles règles permettant une plus grande efficacité et une meilleure coordination des instances de contrôle. La mise en place rapide de cette régulation s'impose pour redonner confiance aux différents acteurs du marché.

REFERENCES

- [1] Banque de France, *documents et débats*, n°3, Janvier, 2010.
- [2] Banque Centrale de Tunisie, *Rapport Annuel*, 2011.
- [3] Casson, M. C., "The Entrepreneur", An Economic Theory, Oxford: Martin Robertson, 2nd. ed. Edward Elgar, 1982.
- [4] Diamond D.W et Dybvig P.H, "Bank runs, deposit insurance and liquidity", *Journal of political economy*, vol. 91, n°3, pp 401-419, 1983.
- [5] Mervyn K. L., "Modern Banking in Theory and Practice", *Revue Economique*, No 2, 1992.
- [6] Marini, F. "Les fondements microéconomiques du concept de panique bancaire: une introduction", *Revue Economique*, N°2, Mars, 1992.
- [7] Scannavino A., "Actualité de la théorie de l'intermédiation financière", Chapitre 5 de l'ouvrage collectif: *Finance Internationale; l'état actuel de la théorie*. 1992
- [8] Stiglitz J. E. et Weiss A., "Credit Rationing in Markets with Imperfect Information", *American Economic Review* 71(3), pp. 393-410, 1981.